

POSTULAT
du député Diego Clausen (CSPO) et cosignataires concernant un concept de
subventionnement pour les énergies renouvelables (13.11.2008) 4.004 (anc. 2.156)

Dans le contexte de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie modifiée, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2009, je prie le Conseil d'Etat de réfléchir au subventionnement courant de collecteurs solaires.

La pratique actuelle exclut les maisons individuelles qui sont construites "de manière conventionnelle", autrement dit qui ne respectent pas le standard Minergie. A l'avenir, suite à la décision du Grand Conseil d'avril 2007, la valeur cible pour le justificatif énergétique devra être respectée. Cette dernière correspond "quasiment" au standard Minergie, sans obliger à installer une ventilation contrôlée. Tous les objets devraient à l'avenir être subventionnés de manière équivalente. Il faudrait en outre, dans cette perspective, examiner, revoir et éventuellement adapter le concept de subventionnement pour l'ensemble des énergies et des systèmes énergétiques renouvelables, par exemple les collecteurs solaires, les installations photovoltaïques et les pompes à chaleur.

Sion, le 13 novembre 2008
(15h30)

Diego Clausen, député (CSPO)
et cosignataires